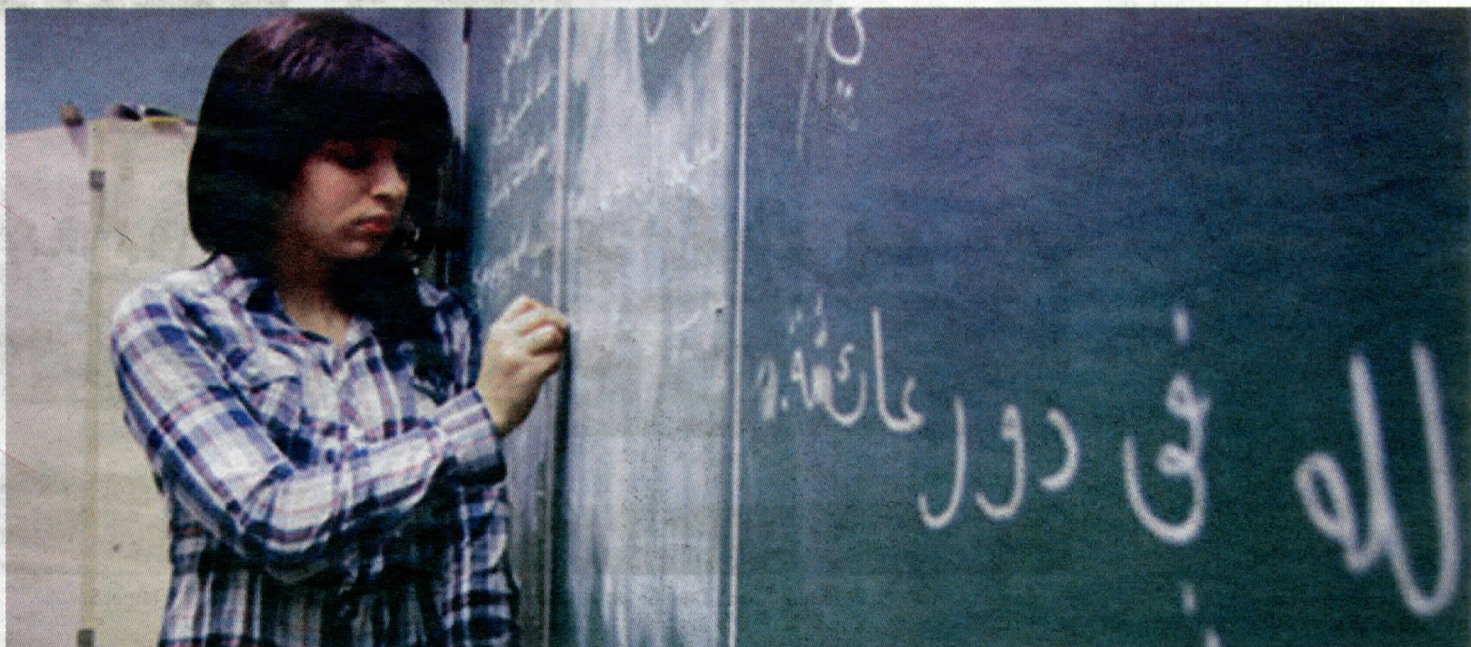


Europe : grogne des enseignants marocains

ENSEIGNEMENT

Les enseignants marocains de la langue arabe et culture d'origine (ELCO) en poste en Europe ont décidé d'observer aujourd'hui une grève et deux sit-in devant les représentations diplomatiques marocaines à Paris et à Madrid.

KHADIJA SKALLI



Un précédent Sit-in d'enseignants marocains devant l'ambassade du Maroc à Paris.

Les enseignants marocains de la langue arabe et culture d'origine (ELCO) en poste dans les pays de l'Union européenne ne jettent pas l'éponge. Face à la non satisfaction de leurs doléances, ils reviennent à la charge pour dénoncer leur situation jugée « lamentable » et défendre leurs droits jugés « légitimes ». Pour cela, ces fonctionnaires de l'État en fonction notamment en France, en Espagne et en Italie observent aujourd'hui, lundi 3 mai, une grève associée à deux sit-in, l'un devant l'Ambassade du Royaume du Maroc à Paris et l'autre devant la représentation diplomatique marocaine à Madrid. Ces manifestations de protestation visent ainsi à attirer l'attention du gouvernement marocain sur leur situation socio-professionnelle. Les protestataires se plaignent de sous-paiement et l'absence de couvertures sociale et médicale. « Nous nous estimons victimes de conditions de travail injustes, inhumaines et illégales au vu des privilèges offerts aux autres fonctionnaires marocains en poste en Europe ou même par rapport aux droits les plus élémentaires octroyés aux citoyens lambda de l'Union européenne. Nous sommes officiellement déclarés fonctionnaires des ambassades et consulats marocains en Europe alors que nous ne bénéficions ni des droits



et privilèges liés à ce statut, ni des prestations médicales et sociales fournies par les services des pays d'accueil », s'indignent-ils dans un communiqué. La goutte qui a fait déborder le vase est la décision gouvernementale liée au renouvellement du staff éducatif et culturel dans les trois prochaines années et le rapatriement des anciens enseignants et leurs familles. Le 23 avril 2013, le ministère de l'Éducation nationale a diffusé une circulaire faisant appel à candidature pour le recrutement d'un nombre important d'enseignants pour la langue arabe et la culture marocaine en Europe.

Des arriérés non encore apurés

« La décision a été prise de façon unilatérale, sans aucun respect pour la réglementation en vigueur pour ces cas et sans réelle considération

pour les intérêts de ces enseignants ou de leur progéniture, encore scolarisée dans les pays d'accueil », dénonce les enseignants marocains de la langue arabe et la culture d'origine (ELCO) en Europe, soutenus par plusieurs associations marocaines des droits de l'homme et de centrales syndicales dont l'UGTM et la FDT. Dans une lettre adressée au chef du gouvernement, le 10 mai 2013, l'Association des Marocains en France (AMF), l'Association de défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDOHM), le Centre Euro-méditerranéen Migration et Développement (EMCEMO) aux Pays-Bas, le Forum Marocain Vérité et Justice en France (FMVJ-France), entre autres, ont dénoncé cette décision gouvernementale et ce pour plusieurs raisons. « La situation administrative et financière des enseignants en poste actuellement n'est pas encore assainie. Des litiges les opposant à la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à

l'étranger, restent encore en suspens. Il s'agit tout spécialement du paiement très attendu des arriérés dus à l'application des décisions de la commission mixte instituant les indemnités journalières de séjour et le taux de change préférentiel aux enseignants travaillant à l'étranger sous la responsabilité de la fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, tel que stipulé dans le décret 2.75.898 du 30 décembre 1975 relatif au séjour et au déplacement des agents du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération en service à l'étranger et dans l'arrêté ministériel n° 2231-08 en date du 31 octobre 2008 relatif aux taux des indemnités journalières », expliquent-ils.

Vers un recours à la justice européenne

Ces organisations s'inquiètent également des conséquences « dramatiques » qu'aura ce rapatriement brusque sur la situation sociale des enseignants concernés et leurs familles. « N'ayant pas été prévenus à l'avance de cette décision, ces enseignants n'ont pas eu le temps de suffisamment préparer leurs enfants à cette réinsertion scolaire précipitée au pays. Situation d'autant plus dramatique que le statut de ces enfants ne leur permet pas de prétendre à un traitement prioritaire de la part des services culturels des missions françaises ou espagnoles au pays. Leur scolarité ne s'en trouvera donc que très lourdement affectée », déplorent-ils.

Sentis lésés dans leurs droits, les enseignants marocains à l'étranger décident de durcir le ton. Ils menacent de recourir aux instances juridiques européennes et l'organisation de sit-in de protestation devant les institutions politiques de l'Union européenne. ♦

« Nous sommes officiellement déclarés fonctionnaires des ambassades et consulats marocains en Europe alors que nous ne bénéficions ni des droits et privilèges liés à ce statut ».

Communiqué de l'ELCO